



La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 4 mars 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 38 du 14 mai 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski,

M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

ORDRE DU JOUR

SIGNALEMENTS

106-110, rue du Temple (03 ^e arr.)	5
31-33-35, rue Pastourelle (03 ^e arr.)	9

PERMIS

2, avenue de Saint-Mandé et 31, rue de Picpus (12 ^e arr.)	12
12, rue Oudinot (07 ^e arr.)	18
61, boulevard de Vaugirard (15 ^e arr.)	23

DOSSIER : Les HBM parisiens : point d'actualité sur un patrimoine municipal à travers des projets présentés en faisabilité

3-9, rue Sthrau (13 ^e arr.)	27
140, rue de Ménilmontant (20 ^e arr.)	30
23 et 35, rue Henri Duvernois (20 ^e arr.)	38

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

12, avenue Victoria (01 ^{er} arr.)	43
---	----

SUIVI DE VŒU

2-10, place Napoléon-III et 14-16, rue de Dunkerque (10 ^e arr.)	47
--	----

EN PRÉLUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Axe Trocadéro / Champ de Mars / École militaire (07 ^e -15 ^e -16 ^e arr.)	54
--	----

PROPOSITIONS DE LEVÉES D'OPPOSITION

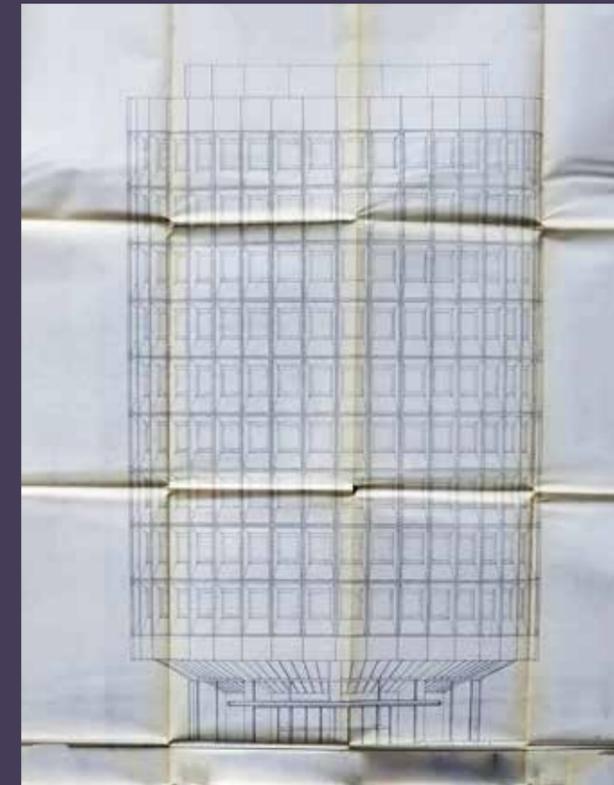
34, rue du Montparnasse (06 ^e arr.)	63
--	----

PROPOSITIONS DE NON OPPOSITION

3, avenue Gourgaud (17 ^e arr.)	64
72-82, avenue Denfert-Rochereau (14 ^e arr.)	64
11-15, rue d'Anjou (08 ^e arr.)	65

DOSSIERS CLASSÉS SANS SUITE PAR LE DHAAP

28, rue Olivier de Serres (15 ^e arr.)	66
22, rue Darcet (17 ^e arr.)	67



Élévation de la façade sur l'avenue, dessinée par Devigan, Thieulin et Deschler, 1973 (Archives de Paris).



Vue actuelle du jardin en gradins.



Vue actuelle de la sous-face en bois de la tour.

2, avenue de Saint-Mandé et 31, rue de Picpus (12^e arr.)

Extension, surélévation et restructuration de l'ancien siège de l'ONF

Pétitionnaire : M. BOURGEON Rémy
SCI EWOK

PC 075 112 20 V0022

Dossier déposé le 16/07/2020

Fin du délai d'instruction le 10/04/2021

« Extension RDC, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+9 sur 5 niveaux de sous-sol, démolition de l'attique R+10, mise aux normes de l'ensemble, serre agricole en toiture, remplacement des châssis, isolation par l'intérieur.

Surface créée: 1704 m². »



Extrait du PLU.

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

La tour du 2, avenue de Saint-Mandé a été élevée conformément au permis de construire délivré en 1972 pour accueillir le siège de l'Office national des forêts (ONF). La parcelle appartenait originellement au ministère de l'Agriculture. Elle était occupée par des bâtiments abritant le centre technique du bois - symboliquement créé à proximité du faubourg Saint-Antoine, « Faubourg du Meuble » -, et accueillait provisoirement l'Office national des Forêts (ONF), créé en 1966 par Edgar Pisani, alors ministre de l'Agriculture. Le fait que la parcelle était la propriété du Ministère de l'Agriculture est la seule explication quant au choix de cette implantation. L'ONF était ainsi établi le long de l'avenue de Saint-Mandé, qui relie Paris au Bois de Vincennes, à proximité d'un des quartiers de la capitale dont la prospérité économique dépendait encore, dans les années 1960, de la sylviculture. Il est à noter que ce choix était tout à fait novateur : il faudra ensuite attendre les années 1980, et la construction du nouveau ministère des Finances, pour qu'une nouvelle administration étatique soit implantée à l'est de Paris. Établissement public à caractère industriel et

commercial (EPIC), l'ONF a été institué pour moderniser l'ancienne Administration des Eaux et Forêts, héritée du XIII^e siècle. Sa principale mission était alors de gérer le domaine forestier dans une logique productiviste, afin de commercialiser, d'exporter et d'entretenir les ressources issues des domaines forestiers français.

La maturation du projet et sa réalisation sont très peu documentées. Les plans sont signés de Xavier Devigan (élève de Roger-Henri Expert aux Beaux-Arts) et Francis Thieulin, ainsi que d'Émile Deschler, architecte, peintre et décorateur, collaborateur et ami de Pierre Dufau, avec qui il participe à la reconstruction d'Amiens, à la scénographie de l'exposition internationale de l'Épargne (1946) et conçoit un nouveau mobilier pour le théâtre des Champs-Élysées (1946). Thieulin et Devigan avaient réalisé, entre 1954 et 1956, la résidence d'étudiants de l'école nationale des Industries agricoles et alimentaires (ENSIA), expliquant peut-être le choix de l'ONF pour ces architectes qui sont restés peu connus.

Après un premier projet de plus grande envergure, en partie destiné au ministère de l'Agriculture qui quittera finalement les lieux, l'équipe conçoit une tour circulaire de 10 niveaux, dont le dernier s'ouvre sur une terrasse. Cinq niveaux de sous-sol abritent des parkings, sauf le premier qui est ouvert sur un patio créé par l'excavation



Vue actuelle de la tour depuis l'avenue.



Vue actuelle du sas d'entrée.



Vue actuelle de la salle de réunion.



Vue de l'escalier principal.



Vue actuelle du rez-de-jardin.

partielle du terrain. Le projet a été conçu afin de respecter la servitude de « l'espace vert intérieur à protéger », qui grevait alors la parcelle. La tour cylindrique a permis la création d'un jardin « en amphithéâtre », pour reprendre la formule des architectes, composé de gradins, qui permettent d'ouvrir la salle de réunion du premier niveau de sous-sol. Certains arbres semblent avoir d'ailleurs été conservés à la demande du service des espaces verts, quand d'autres ont été plantés par les services forestiers, pour apporter un soin paysager en corrélation avec l'occupant du site. Les façades sont en panneaux préfabriqués de béton gravillonné, dont les aspects et la finesse varient entre le nu des façades et les encadrements des baies. Le tout correspond à une palette crème, renforçant le naturel. Le rez-de-chaussée de la tour est échancré – en taille de guêpe –, ce qui réduit encore son emprise au sol. La sous-face du porte-à-faux est habillée de bois, qui n'est pas sans rappeler la sous-face du grill de Jussieu, inauguré au 1959 et dû à Édouard Albert. Le bois est d'ailleurs très présent dans le bâtiment : parquet du rez-de-chaussée et lambris de la salle de réunion sont d'une très grande qualité et présentent même quelques effets de marqueterie. Enfin, les huisseries en aluminium, pivotantes et solidaires du bardage des revers de façade, sont de même qualité et

rythment le cylindre. La séquence d'entrée est d'une très grande qualité. Elle est composée d'un sas largement vitré et conçu en avancée, du hall et de son parquet soigné, enfin de l'escalier qui épouse la courbe du bâtiment et celle du jardin en gradins, sur lequel il est généreusement ouvert, et dont le niveau bas est ouvert sur la salle de réunion. Gros œuvre et second œuvre sont complétés par des éléments de décors intérieurs et de mobilier de la même qualité : le DHAAP a pu apprécier la salle de réunion et sa table monumentale (restées dans un parfait état d'origine), ainsi que le bureau de la direction. La tour présente aujourd'hui un très haut degré d'authenticité et est encore située au centre d'une composition paysagère en lien avec le parti initial du projet.

L'ONF va déménager sous peu. La tour sera mise en location par la maîtrise d'ouvrage, après livraison du chantier. Le projet prévoit la création d'un nouveau bâtiment en rez-de-chaussée et à R+1, s'étendant de l'avenue de Saint-Mandé jusqu'au fond de la parcelle. Celui-ci accueillera entre autres un commerce ouvert sur rue. L'Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle – dont le chantier voisin est en cours de finalisation – ferait partie des futurs locataires. Une « théâtrethèque » pourrait être créée dans une partie de ce bâtiment bas. La toiture de ce dernier serait entièrement végétalisée. Le patio serait

agrandi par excavation partielle du terrain pour apporter de la lumière au R-1 où, en plus de la salle de réunion originelle, seraient créés de nouveaux espaces. Le sas d'entrée serait démolé pour être agrandi, englobant l'échancrure de la façade côté rue.

L'espace paysager serait complètement revu. La préservation de certains arbres a été obtenue par la direction des espaces verts, qui a souhaité conserver à la parcelle les sujets à grand développement qui marquent la proue de l'îlot, un spécimen en cœur de parcelle dont la conservation a rendu nécessaire la diminution des surfaces nouvellement construites, enfin quelques spécimens du côté de la rue de Picpus. Le jardin en amphithéâtre et en gradins céderait la place à un nouvel aménagement, situé au-dessus du niveau de sous-sol étendu et serait dominé par les terrasses des constructions neuves en R+1. L'opération serait complétée par la rénovation thermique de la tour, comprenant le remplacement de toutes les fenêtres. Enfin, une serre d'agriculture urbaine serait créée en remplacement de la terrasse et du niveau partiel existant, composée de portiques en bois et correspondant en hauteur à une surélévation de deux niveaux.

Le DHAAP a participé à une réunion de présentation et à une visite des lieux en présence des pétitionnaires, de la direction de l'Urbanisme, des espaces verts, de l'archi-

tecte des Bâtiments de France. Le service avait ainsi fait part de ses doutes sur l'impact patrimonial qu'entraîneraient certains aspects du projet. Après avoir mené des recherches sur le projet originel et sur les maîtres d'œuvres, le DHAAP a émis un avis défavorable. Lors d'un échange avec les pétitionnaires, en présence de la direction de l'Urbanisme, ont pu être soulignés différents points qui semblaient essentiels au DHAAP au regard de l'intérêt architectural et patrimonial du bâtiment : le manque de recherches historiques et patrimoniales qui auraient pu orienter le projet ; l'importance et la qualité de l'espace paysager, sa cohérence avec le projet architectural et l'affectation des locaux ; la grande qualité et l'authenticité des gros et second œuvres (sas d'entrée, huisseries, parquet) ; l'impact sur le volume originel, conçu comme un élément émergent et isolé (métaphore mycologique de la morille dans la forêt), de la construction neuve qui l'encerclait ; la modification profonde des proportions du bâtiment induite par la surélévation de la tour et l'épaississement de son sas d'entrée.

DISCUSSION

La discussion s'engage sur plusieurs points, qui demanderont à être précisés par l'architecte du projet. Un membre s'interroge en premier lieu sur l'opportunité de



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Maud Caubet architectes).



Plan du rez-de-jardin, état projeté (© Maud Caubet architectes).



Vue projetée de la tour (© Maud Caubet architectes).

l'adjonction d'une forme orthogonale, alors que la tour est tout en rondeur. Une autre aimerait en savoir davantage sur le dessin du projet paysager d'origine, qui n'a manifestement pas été documenté et qui est appelé à subir d'importantes modifications en rez-de-jardin. La serre urbaine et le potager, prévus en superstructure, laissent pour leur part certains membres sceptiques : n'est-ce pas un gadget ? Un membre élu rappelle toutefois le chemin parcouru depuis les toutes premières esquisses, qui laissaient craindre une totale dénaturation du bâtiment. Beaucoup d'améliorations ont été apportées grâce à ce travail concerté. Pour autant, plusieurs membres s'émeuvent de la modification profonde de cette architecture originale, à la « beauté intransigeante », particulièrement représentative de son époque. L'hypothèse d'une protection au titre des Monuments historiques est formulée par un membre de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 mars 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet d'extension, de surélévation et de restructuration de l'ancien siège de l'ONF. Elle demande davantage de dialogue avec la maîtrise d'œuvre concernant les aménagements

paysagers et l'extension projetés. Ces deux aspects devraient pouvoir être affinés dans le sens d'un respect optimal des éléments les plus remarquables de l'existant.

SOURCES

- Archives de Paris : 1178W 2761

PRÉSENTATION DU 30 MARS 2021

Un seul dossier est examiné et fait suite à la demande de la Commission du Vieux Paris, lors de sa réunion du 4 mars 2021, d'être plus précisément informée sur certains points du projet d'extension, de surélévation et de restructuration de l'ancien siège de l'ONF. Lors d'une nouvelle réunion avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, le DHAAP a fait part des interrogations de la Commission sur plusieurs points, à propos desquels la maîtrise d'œuvre a apporté des compléments d'information.

DISCUSSION

Paul Chemetov considère qu'une intervention sur un tel bâtiment demande davantage de travail et de précision. Comment, par exemple, la surélévation sera-t-elle accrochée au sommet de la tour ? Il rappelle par ailleurs la nécessité de préserver les éléments de décoration intérieure. Bernadette Blanchon insiste pour sa part sur la préservation des arbres, au-delà des quelques sujets de haute tige pour lesquels des garanties ont été données. Corinne Faugeron partage cet avis et s'interroge sur la fermeture partielle prévue au rez-de-chaussée, qui risque de faire disparaître la « taille de guêpe » qui singularise le dessin de la tour ; cette fermeture sera-t-elle réversible ? Emile Meunier considère quant à lui que couper des arbres dans Paris n'est plus de mise aujourd'hui et demande quelle est la justification du bâtiment neuf associé à ce programme. Sur ce dernier point, Xavier Brunnequell pointe le raccord délicat entre le dessin de l'extension et celui de la tour.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 mars 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet d'extension, de surélévation et de restructuration de l'ancien siège de l'ONF. Après avoir souligné les qualités de composition, de construction, de décoration et d'aménagement paysager de cette architecture emblématique des années 1970, elle émet de fortes réserves sur trois points du projet. En premier lieu, la visibilité de la taille de guêpe, élément clé du travail de Thieulin et Devigan, sera diminuée côté rue par le vitrage du rez-de-chaussée – ce vitrage ne concerne pas la partie arrière. Par ailleurs, la Commission s'interroge sur la légitimité du bâtiment d'extension à rez-de-chaussée, en bordure de l'avenue de

Saint-Mandé, et sur son rapport avec la tour ; le dessin d'ensemble et, plus particulièrement, le traitement de la toiture plantée, semblent dialoguer difficilement avec l'architecture minérale de la tour, sans pouvoir être complètement transparents. Enfin, malgré la préservation de quelques sujets de haute tige et la variété des plantations qui sont annoncées, il est à craindre que de nombreux autres sujets, de plus petites dimensions mais qui pour la plupart sont anciens, seront amenés à disparaître.



Vue d'insertion du projet (© Maud Caubet architectes).



Vue aérienne du projet (© Maud Caubet architectes).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »